



**Loi 3DS : lettre de la FNEC FP-FO
aux membres élus des Conseils d'Administration
des Lycées et des Collèges**

Madame, Monsieur,

Les pouvoirs publics veulent vous faire porter une responsabilité d'une gravité considérable en vous demandant de mettre l'adjoint gestionnaire de votre établissement, qui est un fonctionnaire d'Etat, sous l'autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale de rattachement.

En effet, la dernière loi de décentralisation, la loi 3DS, prévoit que votre Conseil d'administration comme celui de tous les autres EPLE, se prononce sur une convention visant à ce que les missions de ces agents définies par un statut national garantissant le caractère national de l'enseignement public seraient soumises aux différentes politiques dépendant des majorités conjoncturelles du département ou de la région.

Comment pourraient-ils continuer à faire valoir, aux côtés des personnels de direction, l'intérêt d'une Education encore nationale et résister aux pressions éventuelles de notables locaux ?

Ce serait une nouvelle étape de la dénationalisation de l'Enseignement public, qui menacerait le statut des personnels encore fonctionnaires d'Etat, voire fonctionnaires tout courts : les professeurs certifiés, agrégés, de lycées professionnels, les CPE, les médecins scolaires, les infirmières, les assistantes sociales...

L'« expérimentation » des écoles de Marseille lancée par le président de la République va dans le même sens en visant à donner aux directeurs transformés en « chefs d'établissement » le pouvoir de recruter « leurs » personnels. Le recrutement massif de non-fonctionnaires et le non-respect des statuts et des qualifications, comme l'affectation de professeurs des écoles dans les collèges, participent en réalité d'une même logique financière. Les « alibis pédagogiques » mis en avant pour justifier le désengagement de l'Etat, ne peuvent tromper que ceux qui le veulent bien.

... / ...

La FNEC FP-FO, dès son annonce par le gouvernement du moment, a toujours souligné les dangers de la loi 3DS et demandé qu'elle soit abrogée.

La Confédération FO a exprimé, dès 1982, son opposition à la décentralisation dans l'Education nationale. L'attribution de la gestion matérielle et financières des EPLE aux élus locaux ferait intervenir des intérêts, polémiques, et concurrences politiques qui n'ont pas lieu d'être dans une institution laïque respectueuse de la neutralité due aux élèves.

Comme dans tous les « établissements publics » dont un rapport du Conseil d'Etat lui-même, concluait en 2009, qu'ils représentaient un « démantèlement de l'Etat », les Conseils d'Administration ont une place décisive, dénoncée par notre Fédération, dans les plans de démembrement du service public.

Le cadre de l'administration de l'Education nationale est le dernier rempart face à la territorialisation de l'Ecole.

Certains de pouvoir compter sur votre sens de l'engagement républicain et laïque, et sans vous demander, évidemment de partager toutes nos positions, nous vous demandons de ne pas valider ces conventions ou les avenants aux conventions déjà existantes. L'enjeu, c'est l'unité de l'enseignement public lui-même.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations syndicalistes,

Le secrétariat fédéral de la FNEC FP-FO.

Montreuil, le 21 février 2023